

## **COMITÉ SYNDICAL DU 29 MARS 2019 DÉLIBÉRATION N°03**

### **Administration générale, conventions et marchés publics**

### **Désignation de nouveaux représentants au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

Monsieur le Président expose,

En application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission présidée par le Président du Syndicat de l'eau du Dunkerquois, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant.

Par délibérations du 20 juin 2014 et du 1er octobre 2014, le Comité Syndical a désigné ses délégués et les représentants des usagers membres de structures et d'associations locales au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Diverses modifications sont ensuite intervenues, à la demande des structures et associations locales, visant à désigner de nouveaux représentants. Des délibérations sont venues acter ces modifications.

Par courrier en date du 19 février 2019, le Centre Hospitalier de Dunkerque souhaite désigner M. Jonathan CORTET pour représenter sa structure au sein de cette Commission.

Il est proposé au comité syndical de donner une suite favorable à cette demande et de désigner M. Jonathan CORTET, représentante du CHD au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Syndicat en lieu et place de Monsieur Olivier VERGRIETE. Le CHD fait par ailleurs savoir que M. CORTET pourra être représenté par l'un de ses collaborateurs, à savoir M. CHABROL ou M. HOLLANDER. Il est proposé d'acter cette proposition.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie nous a informés que Madame Annick BARDEL était désignée pour représenter l'établissement public, en lieu et place de Monsieur Philippe MENTION.

Il est proposé au comité syndical de donner une suite favorable à cette demande

La CCSPL est ainsi composée :

- Monsieur Bertrand RINGOT, Président
- Représentants du SED :
  - Monsieur Arnaud COOREN
  - Monsieur René COSYN
  - Monsieur Jean-Luc DARCOURT
  - Monsieur Jean-Luc GOETBLOET
  - Monsieur Gérard GOURVIL
  - Monsieur André HENNEBERT
  - Monsieur Fabrice LAMIAUX
  - Monsieur Roméo RAGAZZO
- Représentants d'associations locales :
  - Association de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre Artois (ADELFA) : Monsieur Nicolas FOURNIER
  - ATD Quart Monde : Madame Fatiha ZIANE
  - Centre Hospitalier de Dunkerque : Monsieur Jonathan CORTET
  - Consommation, logement, cadre de vie (CLCV) : Monsieur Daniel DUCROCQ
  - Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) : Madame Annick BARDEL
  - Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) : Monsieur Nicolas FORAIN
  - Association de Défense et d'Action des Locataires (ADAL) : Madame Chantal BROEKS
  - Bailleurs sociaux : Monsieur Olivier DUBOIS.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1413-1,*

*Vu la délibération du Comité Syndical en date du 20 juin 2014,*

*Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014,*

*Vu les désignations de représentants par les organismes membres de la CCSPL,*

*Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 29 mars 2019,*

**Le Comité Syndical,  
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle, affaires générales »**

**Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE ce qui précède ;**

**DESIGNE en tant que représentant du Centre Hospitalier de Dunkerque, au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux : Monsieur Jonathan CORTET ;**

**DESIGNE en tant que représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie, au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux : Madame Annick BARDEL.**

Fait à Dunkerque,  
le 29 mars 2019  
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en  
sous-préfecture de Dunkerque

le : **0 5 AVR. 2019**

et de la publication le : **1 0 AVR. 2019**

Le Président  
**Bertrand RINGOT**

